



St-Gingolph, mars 2022

Commune de St-Gingolph
(Valais)

Extrait des décisions du Conseil du 7 mars 2022

Le Conseil a décidé

de signer la convention entre la société à responsabilité limitée Helveticaus Sàrl et Zana Real-Estate Sàrl et la commune de St-Gingolph concernant le versement d'une garantie bancaire irrévocable de Fr.50'000.00 à la commune destinée à garantir des frais de remise en état des lieux en cas de non-réalisation de la construction.

d'accepter l'offre de la Romande Energie pour un montant de Fr.12'077.40 concernant le changement d'ampoules d'une partie de l'éclairage public. Le montant avait déjà été porté au budget 2022.

d'adjuger la réfection de la fin de la route du Plan du Baril à l'entreprise Routes et Revêtements pour un montant de Fr.13'489.45. Ce montant était porté au budget 2022.

d'adjuger à la société Citec l'étude et la réalisation d'un plan directeur tous modes de St-Gingolph avec l'objectif de développer des mesures favorisant les modes alternatifs à la voiture, tout particulièrement pour les déplacements internes pour un montant de Fr.11'308.50 TTC.

COMMUNE DE ST-GINGOLPH

